

# COPANEF

Comité paritaire interprofessionnel national  
pour l'emploi et la formation

## Informations du 2 octobre 2015 aux Coparef, CPNE et Opcat

1

### Logo et signature du Copanef

Le Conseil du 29 septembre a examiné des projets de logo et de signature pour le Copanef.

Naissance imminente du logo (dernier réglage couleur en cours)

Signature choisie : « **Le trait d'union emploi formation** »

### URGENT CPF des demandeurs d'emploi et Plan 40 000

Le financement par le FPSPP du CPF des demandeurs d'emploi et des POE du plan 40000 au profit des TPE-PME s'effectue par le biais, d'une part d'une convention nationale FPSPP-Pôle Emploi sur le CPF, et d'autre part d'une convention régionale FPSPP-(votre)Région sur le CPF en déclinaison de l'accord-cadre Etat-ARF-Copanef-FPSPP du 12 mai 2015, et enfin d'une convention nationale FPSPP-Pôle emploi sur le plan 40 000.

Chacune de ses conventions prévoit l'intervention des Coparef au niveau régional.

#### 1. Copil national le 14 octobre 2015 sur les conventions CPF des demandeurs d'emploi :

En accord avec l'ARF et la direction générale de Pôle emploi, il a été convenu que les conventions nationales CPF des demandeurs d'emploi seront pilotées par un seul et unique comité animé par le Copanef. Le premier comité de pilotage national est convoqué le 14 octobre prochain. **Les Coparef sont invités à transmettre leurs remarques et avis sur la mise en œuvre de ces deux conventions dans leur région avant le 14 octobre.**

#### 2. Copil national le 9 octobre 2015 sur la convention « Plan 40 000 » :

Le comité de pilotage sur la plan 40 000 est distinct du précédent... Il est animé par le FPSPP. Il comprend notamment des actions de formation préalables au recrutement (POE) , des actions individuelles de formation (AIF), des actions conventionnées (AFC) et un accompagnement à ces dispositifs sous forme de participation aux frais de formation et à la rémunération formation (RFPE). **Les**

## COPANEF

Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation

Adresse postale : FPSPP 11, rue Scribe 75009 Paris

[secretariat@copanef.fr](mailto:secretariat@copanef.fr)

[www.copanef.fr](http://www.copanef.fr)

# COPANEF

*Comité paritaire interprofessionnel national  
pour l'emploi et la formation*

Coparef sont invités à transmettre leurs remarques et avis sur la mise en œuvre de cette convention dans leur région avant le 9 octobre.

## Liste nationale interprofessionnelle CPF

2

La version 4 de la LNI sera adoptée par le Copanef lors de sa prochaine réunion du 24 novembre 2015.

Cette nouvelle version comportera :

- les demandes des CPNE transmises au Copanef **pour le 30 octobre prochain dernier délai** ;
- des certifications ou habilitations enregistrées à l'inventaire (depuis juin dernier) que le comité de suivi de la LNI (cosui) lui proposera d'inscrire.

A la date du 15 septembre 2015, soit en à peine un an, près de 85% de la population active salariée du secteur privé (plus de 16 millions) bénéficie d'une liste professionnelle CPF.

Les CPNE d'ores et déjà engagées dans des échanges avec le cosui sauront fournir tous les éléments demandés avant le 30 octobre prochain.

**Le Copanef s'adresse plus particulièrement :**

- aux CPNE qui n'ont pas encore élaboré leur liste pour les inviter à le faire et leur propose un accompagnement en cas de difficulté (lettre 1).
- Aux CPNE qui n'ont pas demandé d'inscription sur la LNI de certaines de leur certification (lettre 2).

## Diplômes de l'enseignement supérieur et listes CPF

Le comité de suivi de la LNI et la commission formation continue de la CPU viennent de finaliser un document commun soumis à leur instance respective.

Le Copanef du 29 septembre a validé ce document.

La CPU va l'examiner très rapidement.

Dès que cela sera fait, ce texte sera transmis aux Coparef et aux CPNE et diffusé dans les universités.

## COPANEF

*Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation*

Adresse postale : FPSP 11, rue Scribe 75009 Paris

[secretariat@copanef.fr](mailto:secretariat@copanef.fr)

[www.copanef.fr](http://www.copanef.fr)

# COPANEF

Comité paritaire interprofessionnel national  
pour l'emploi et la formation

## Socle de connaissances et de compétences professionnelles, le Cléa !

### 1. Une nouvelle certification interprofessionnelle à mettre en place

Le Copanef a construit le référentiel de contenus et de certification du socle. Il doit maintenant mettre au point le dispositif de délivrance de ce nouveau certificat. Pour répondre aux nombreuses questions qui lui sont régulièrement posées, le Copanef a adopté un document (voir doc joint) qui précise comment, à quelle échéance, selon quelle période transitoire, il va mettre en place la nouvelle certification « socle ».

3

### 2. Une mise en œuvre progressive

Le Copanef est l'organe certificateur du socle. Pour que ce certificat « socle » ait une valeur pour ceux qui l'obtiendront vis-à-vis des employeurs, il est indispensable qu'il ne soit délivré qu'après qu'ait été vérifié la qualité des actions d'évaluation et de formation qui seront offertes aux candidats, d'où le travail d'habilitation qu'il a engagé.

Le Copanef ne peut seul gérer cette certification. Il doit donc s'appuyer sur les CPNE (pour les salariés) et sur les Coparef (pour les demandeurs d'emploi). Cette mise en œuvre ne peut donc être immédiate.

### 3. Dates de mise en œuvre

**1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les salariés** : le temps nécessaire pour que les CPNE prennent les décisions nécessaires.

Cela signifie que jusqu'au 31 décembre 2015 (sauf décision expresse d'une CPNE avant cette date), tout ce qui se fait aujourd'hui en matière d'actions de formation sur les compétences clef, sur les savoirs de base ... subsiste sans changement. L'utilisation par un salarié de son CPF avant le 31 décembre 2015 est donc tout à fait possible sur ces actions de formation.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, s'appliqueront les règles établies par les CPNE, dans les secteurs professionnels où la CPNE n'aura pas pris les mesures nécessaires, ce sont les règles établies par le Copanef qui entreront en vigueur, et ce jusqu'à ce que la CPNE ait pris la main.

#### **Date variable pour les demandeurs d'emploi.**

Rien ne change tant que les marchés régionaux d'achat des formations compétences-clef par les Régions ne sont pas renouvelés.

C'est à l'échéance des marchés en cours et à l'occasion des nouveaux appels d'offre que les Régions devront intégrer les exigences du Copanef et des Coparef, conformément aux engagements pris dans le cadre des conventions signées avec le FPSPP.

### 4. Faire connaître

Le Copanef prépare avec l'agence GRAFITI de Strasbourg une campagne de communication sur le socle.

## COPANEF

Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation

Adresse postale : FPSPP 11, rue Scribe 75009 Paris

[secretariat@copanef.fr](mailto:secretariat@copanef.fr)

[www.copanef.fr](http://www.copanef.fr)

# COPANEF

*Comité paritaire interprofessionnel national  
pour l'emploi et la formation*

- Première décision prise le 29 septembre 2015, au lieu d'utiliser les termes de l'intitulé officiel de la certification « socle de connaissances et de compétences professionnelles » ou ses raccourcis « socle » ou « S2CP », le Copanef a choisi un nom pour cette certification : **ce sera le « Cléa » !**
- D'ici la fin du mois d'octobre 2015, le Copanef disposera d'outils pour faire connaître le « Cléa » : brochure salarié, brochure demandeur d'emploi, brochure prescripteur, affiche, certificat, livret d'évaluation...
- D'autres initiatives suivront...

4

## Délégation aux CPNE de la certification du Cléa

A la date du 29 septembre, le Copanef, sur proposition du comité observatoire et certification (Coc), a délégué la certification du Cléa aux CPNE suivantes :

CPNE de la métallurgie  
CPNE du textile  
CPNE du recyclage  
CPNE des activités des déchets  
CPNE de l'industrie de l'habillement  
CPNE de l'enseignement privé  
CPNE de l'industrie de la chaussure  
CPNE de la tannerie  
CPNE du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire  
CPNAA Opcalia

Le dossier d'autres CPNE est en cours d'instruction par le COC.

Cette liste est donc appelée à être complétée lors du bureau du Copanef du 13 octobre prochain.

## Déploiement du dispositif d'accompagnement des Coparef (ou CPNE) pour l'habilitation des organismes de formation sur le Cléa

Suite à l'appel d'offre du 17 juillet 2015, la commission des achats FPSPP/Copanef a retenu la candidature de **CENTRE INFO** pour réaliser l'accompagnement urgent de 5 Coparef.

Ce travail est engagé avec :

- le Coparef d'Aquitaine
- le Coparef d'Auvergne
- le Coparef de Bourgogne
- le Coparef de Rhône-Alpes

## COPANEF

*Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation*

Adresse postale : FPSPP 11, rue Scribe 75009 Paris

[secretariat@copanef.fr](mailto:secretariat@copanef.fr)

[www.copanef.fr](http://www.copanef.fr)

# COPANEF

*Comité paritaire interprofessionnel national  
pour l'emploi et la formation*

- le Coparef d'Ile de France

Un nouvel appel d'offre ouvert sur le site du FPSPP jusqu'au 16 octobre prochain doit sélectionner d'autres prestataires pour l'accompagnement des autres Coparef.

**Les Coparef qui souhaitent bénéficier de cet accompagnement doivent impérativement (s'ils ne l'ont pas encore fait) retourner le calendrier de mise en œuvre du socle et préciser la période pour laquelle cet accompagnement est souhaité.**

5

## Mise en œuvre des projets d'études et travaux demandés par des Coparef

Au printemps dernier, le Copanef a sollicité les Coparef sur leurs besoins en « études et travaux ».

A partir de ces remontées, sur proposition de la commission "études et travaux" que le Copanef et le Fpspp ont mis en place, il a été décidé :

### 1. avec les Coparef qui ont soumis des projets déjà relativement élaborés :

- la rédaction du cahier des charges qui permette au Fpspp d'en assurer le financement;
- l'insertion dans chaque projet de "clauses" qui permette une capitalisation de l'étude au profit du Fpspp, du Copanef et des autres Coparef.

La mise en œuvre de cette décision ne pouvait s'enclencher qu'une fois l'arrivée effective au FPSPP de Marc-Antoine Estrade (administrateur INSEE). C'est le cas depuis le 1er septembre 2015.

Les conventionnements sont en cours avec les Coparef des Pays de la Loire, de Champagne-Ardennes, de Normandie (Basse et Haute) et de Franche-Comté.

### 2. Pour répondre aux autres demandes exprimées, le Copanef a décidé de lancer un appel à projet (23 juillet) sur le « soutien à la conduite de projet et accompagnement des Coparef ».

La commission des achats FPSPP/Copanef a auditionné le 30 septembre dernier les 7 cabinets qui ont répondu à l'appel d'offre et retenu 4 d'entre eux (Algoé-Rhizome ; Amnyos ; Geste ; Sémaphores).

Vous recevrez dans les tous prochains jours un courrier vous expliquant très précisément comment fonctionnera cette prestation qui est ouverte à tous les Coparef de façon à vous permettre de vous porter volontaire pour en bénéficier.

## COPANEF

*Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation*

Adresse postale : FPSPP 11, rue Scribe 75009 Paris

[secretariat@copanef.fr](mailto:secretariat@copanef.fr)

[www.copanef.fr](http://www.copanef.fr)